

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	25	30
Date de la convocation		
02/11/2023		
Date d'affichage		
02/11/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 09 novembre 2023 (20 h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mil vingt trois  
et le neuf novembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régnv), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Regny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), COQUARD Romain (St Just la Pendue) a donné pouvoir à PRAST Lionel (St Just la Pendue), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Délibération 2023-092-CC**

**Objet : IMMOBILIER D'ENTREPRISE – Décision Modificative n° 1**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-092-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2023

Affichage : 21/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhone

**Délibération 2023-092-CC**

**Objet : IMMOBILIER D'ENTREPRISE – Décision Modificative n° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu la délibération n° 2023-040-CC du Conseil Communautaire du 2 mars 2023 relative à l'approbation du budget 2023 du Budget Immobilier d'Entreprise de la Communauté de Communes,

Considérant que l'acquisition des terrains de la gare de Régný n'a pas été prévue au budget,

Monsieur le Président propose de délibérer sur la Décision Modificative suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1,
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne exécution budgétaire.

Désignation	Dépenses	Recettes
Compte 2115 – Frais de notaire		27 K€
Compte 1641 – Emprunt	27 K€	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Saint Symphorien de Lay,  
Le 9 novembre 2023

Le secrétaire de séance,

  
**Jean-François DAUVERGNE**



Le Président,

  
**Jean-Paul CAPITAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-092-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/11/2023

Affichage 21/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation